

Un « collier de perles » pour le Tourisme Fluvial

*Le nouveau programme Interreg IV :
une offre touristique fluviale transfrontalière diversifiée*

DOSSIER DE PRESSE



*Conférence de presse
Jeudi 27 novembre 2008
Château de Robersart – Wambrechies*



944 km de canaux et rivières constitués en boucles et maillages sont répartis à travers le Nord-Pas de Calais et la Province de Hainaut. Le Nord-Pas de Calais possède d'ailleurs le réseau le plus dense de France avec 680 km de voies d'eau.

De part et d'autre, de nombreux équipements fluviaux ont été aménagés en ports de plaisance ou haltes nautiques.

La découverte des paysages environnants peut se faire de multiples façons en bateaux promenade ou électrique et les « marins d'eau douce » peuvent s'adonner à de multiples activités.

Enfin, outre de magnifiques paysages à admirer le long des chemins de halage, de remarquables ouvrages de génie civil : plan incliné, ascenseurs à bateau, barrages... sont à découvrir...

Depuis 2003, le **Comité Régional de Tourisme Nord-Pas de Calais (CRT)**, **Voies Navigables de France (VNF)** et la **Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut (FTPH)** se sont associés dans **un projet de coopération transfrontalière Interreg III, d'un montant de 1 080 917 € pour développer et promouvoir le tourisme fluvial transfrontalier en boucles et réseau.**

Les deux actions marquantes ont été la conception et la commercialisation de nouveaux produits touristiques fluvestres sur la boucle prioritaire des voies d'eau passant par Lille, Courtrai, Tournai, Valenciennes, Douai et la création d'un site Internet transfrontalier.

En 2008, le **Ministère wallon de l'Équipement et des Transports (MET)**, devenu récemment le **Service Public de Wallonie (SPW)** a rejoint les partenaires initiaux dans un nouveau programme Interreg IV, pour continuer jusqu'en 2010 la démarche entreprise lors du précédent programme Interreg, en évoluant vers une mise en marché de l'offre fluviale et touristique transfrontalière, pour impulser un véritable développement économique de la filière.

C'est début juillet que les partenaires ont appris avec joie la décision de l'Europe de valider un nouveau dossier d'un montant de 1,4 million d'euros pour accélérer la mise en marché de l'offre fluviale et touristique transfrontalière et impulser un véritable développement économique de la filière. La commission a privilégié **des actions innovantes transfrontalières qui devront profiter aux deux territoires.**

Il est ainsi prévu d'améliorer l'offre existante par le biais d'audits, d'assises transfrontalières et de tournées d'été. La plaisance sera développée par la création d'un marché de location de bateaux habitables privés et de coches de plaisance (pénichettes qui ne nécessitent pas de permis), ainsi que la mise en service d'un passeport pour les plaisanciers. Un tableau de bord de suivi de fréquentation des ports de plaisance sera réalisé.

Des outils d'information et de promotion seront développés tels les éditions, salons et insertions, ainsi qu'un travail d'observation par la réalisation d'enquêtes de conjoncture et d'indices évalués dans le cadre d'un observatoire transfrontalier. Site Internet et SIG transfrontaliers relayeront l'information relative à cette filière.

Enfin, la conception de produits et de circuits « fluvestres » sera étendue à toutes les boucles et itinéraires du territoire transfrontalier.

Des actions qui sont développées dans ce dossier.

I) Les 4 partenaires en action :

Côté français :

- **Le Comité Régional de Tourisme (CRT) : chef de file**

Le CRT met en œuvre la politique touristique du Conseil Régional en assurant deux missions essentielles : le développement et la promotion touristique.

Le développement de l'attractivité de la région passe par des actions de valorisation de son image et de promotion de son offre touristique en France et à l'étranger, des actions concentrées sur plusieurs marchés porteurs, de proximité ou plus lointains, principalement orientées vers les clients de courts-séjours.

Depuis 1996, le Comité Régional de Tourisme, mandaté par le Conseil Régional œuvre, dans le cadre de programmes de coopérations transfrontalières Interreg avec les Provinces de Hainaut et de Flandre Occidentale, au développement du Tourisme Fluvial à travers de nombreuses actions :

- l'observation économique
- la mise en réseau des acteurs et partenaires transfrontaliers
- l'assistance à la production
- la formation des professionnels
- la création d'outils d'information
- la promotion et la communication



- **Voies Navigables de France (VNF)**

Voies navigables de France accompagne le développement du Tourisme Fluvial dans la région Nord – Pas de Calais



Établissement public créé en 1991, Voies navigables de France gère 6700 km de fleuves, canaux et rivières navigables en France, ainsi que 40 000 hectares de domaine public le long de ces voies. Celles-ci sont réparties entre un réseau magistral principalement dédié au transport de marchandises et de passagers en croisière à bord de paquebots fluviaux et un réseau régional, plutôt voué au tourisme fluvial pour les bateaux de plaisance privés et les bateaux-promenade.

VNF entretient, exploite et modernise ce réseau pour assurer sa navigabilité, développer le transport fluvial, fédérer et accompagner les acteurs du tourisme fluvial et sécuriser la gestion hydraulique du territoire. Tout à la fois aménageur et promoteur de la voie d'eau, VNF a pour priorité la qualité de service aux usagers et le développement de ses activités dans le respect de l'environnement et de la ressource en eau.

Les actions suivantes ont été portées par la direction régionale du Nord-Pas de Calais de VNF : réalisation d'une étude de conception de produits fluviaux, d'un guide du plaisancier transfrontalier, organisation des réunions d'assises transfrontalières, création d'un club transfrontalier des gestionnaires de ports et haltes, publication des indices, accompagnement à la réalisation d'enquêtes...

Côté belge :

- **La Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut (FTPH)**



Fondée en 1936, la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut s'est considérablement développée au fil des ans. Le Tourisme en Hainaut représente aujourd'hui 17.000 postes de travail, 1.068.000.000 d'euros de chiffre d'affaires et a connu une augmentation de la fréquentation de 23% depuis 1995.

La mission de la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut est de promouvoir cette belle province (site Internet, éditions, séquences télévisées, insertions publicitaires, participation en foires et salons, démarchage des autocaristes, organisateurs de voyages pour groupes, voyages de presse...); d'élaborer des projets novateurs et des produits attractifs visant à favoriser le tourisme de week-ends et de courts séjours; de coordonner l'action des différents acteurs du tourisme: Région wallonne (le Commissariat général au Tourisme et l'Office de Promotion du Tourisme), les Maisons du Tourisme et opérateurs locaux; de participer aux grands projets touristiques des plans de développement (Convergence, Interreg...)...

Le tourisme fluvial (264 km de voies navigables) constitue un axe majeur du développement touristique en Hainaut. Créé à l'initiative de la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut, le Parc régional des Canaux regroupe ainsi plusieurs sites d'intérêt exceptionnels et organise des croisières à la découverte de ce remarquable patrimoine fluvial: le Canal du Centre historique et ses ascenseurs hydrauliques, classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO; l'ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, le plus grand ascenseur pour bateaux au monde et le parcours-spectacle « Pays de Génies » ou encore le plan incliné de Ronquières et le parcours-spectacle « Un bateau, une vie ».

- **Le Service Public de Wallonie (SPW)**



RÉGION WALLONNE

Le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports et le Ministère de la Région wallonne ont fusionné le 1er août 2008 pour donner naissance au Service public de Wallonie SPW. Ce dernier se compose d'un Secrétariat général, de deux Directions générales transversales et de six Directions générales opérationnelles (à terme, une 7^{ème} DGO "Fiscalité" viendra s'ajouter).

Le secrétariat général regroupe les stratégies transversales, la communication, l'audit, la géomatique, les fonds structurels. Chaque direction générale opérationnelle gère des matières et des compétences spécifiques, en lien direct avec les besoins et les attentes des citoyens, des entreprises, des associations et des pouvoirs locaux.

Parmi celles-ci, la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques - DGO 2 intervient dans trois domaines: en matière des transports terrestres et de la mobilité, en matière de politique aéroportuaire et en matière de voies navigables.

Dans ce dernier domaine, elle est chargée de:

- moderniser et d'entretenir le réseau des voies navigables (y compris les ouvrages d'art et les équipements de télécommunication);
- mettre ses services à disposition de la SOFICO et des ports autonomes;
- aménager les infrastructures portuaires au bénéfice des Ports autonomes wallons;
- gérer les barrages réservoirs et les grandes conduites d'adduction et les crises hydrologiques (plan P.L.U.I.E.S) et la lutte contre les inondations;
- promouvoir les voies navigables;
- développer le Réseau autonome des voies lentes (RAVeL);
- aménager et concéder des infrastructures d'accueil au tourisme fluvial;
- réaliser et gérer les ouvrages électriques, mécaniques, électromécaniques;
- collaborer avec d'autres DGO pour la gestion des cours d'eau.

L'objectif des 4 partenaires est que l'état de frontière entre les deux pays disparaisse oublier au profit d'une offre touristique fluviale globale transfrontalière en boucles et itinéraires « le collier de perles »

Les grandes dates du partenariat :

- Depuis **1995**, VNF accompagne et participe à la réalisation d'équipements structurants de plaisance d'abord réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Région, puis, ensuite, par les collectivités locales.
- **1996** : signature d'un protocole d'accord relatif à la politique de développement et de valorisation du réseau fluvial entre VNF et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais. L'animation de la filière est confiée au CRT par le Conseil Régional.
- **En 2000**, VNF et le CRT ont signé une convention de partenariat pour animer et dynamiser l'ensemble de la filière du tourisme fluvial, mettre en place un réseau d'observations et privilégier les actions d'innovation.
- En **2003**, les deux partenaires, VNF et CRT, se sont associés avec la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut (FTPH) dans un premier projet de coopération transfrontalière Interreg III pour développer et promouvoir le tourisme fluvial en boucles et réseaux transfrontaliers.
- En **2007**, VNF, le CRT et la FTPH réaffirment leur engagement pour continuer la démarche entreprise lors du précédent programme. Ils s'inscrivent avec eux dans un nouveau programme transfrontalier Interreg IV 2007-2010 (« Le collier de perles ») pour faire évoluer la mise en marché transfrontalière de l'offre touristique fluviale. Le Service Public de Wallonie (SPW) équivalent à VNF, rejoint le partenariat pour s'associer à des actions telles que l'observation et l'investissement pour la mise en place d'un réseau d'embarcadères à destination des professionnels.
- En **2008**, en complémentarité du programme Interreg, VNF initie en partenariat avec le Service Public de Wallonie (SPW) et Waterwegen en Zeekanaal NV pour le territoire flamand, la formalisation de l'observatoire transfrontalier franco-belge spécifique aux trois gestionnaires d'infrastructures.

II) Le projet Interreg IV « Un collier de perles pour le Tourisme Fluvial » en 7 grandes actions :

- **Une offre diversifiée et améliorée**



La grande nouveauté consistera à impulser un nouveau mode opératoire pour la **location de coches de plaisance**. L'offre deviendra ainsi beaucoup plus attrayante et permettra le développement économique de la filière.

Autre nouveauté, le projet prévoit la **création d'un centre de ressources** où les données informatisées permettront à tout professionnel désirant créer un circuit de visites ou autre d'avoir les informations nécessaires.

La mise en réseau des acteurs sera pérennisée et la démarche qualité permettra un professionnalisme amplifié.

Les animations itinérantes à dimension touristique et culturelle organisées chaque été sur les voies d'eau (« La Ruée vers l'eau ») pour le plus grand plaisir des populations locales et des touristes vont perdurer avec néanmoins une dimension transfrontalière plus accentuée avec un nombre d'étape plus ou moins identique de chaque côté de la frontière, le plus gros travail étant de convaincre les communes de l'intérêt pour elles d'une telle manifestation.

- **La plaisance en plein développement**

La plaisance devrait connaître un développement sans précédent car en plus de la création d'un marché de locations de coches de plaisance, un « **passé-port** » fonctionnant à la manière d'une **carte fidélité** sera remis pour la saison 2009 à chaque plaisancier. A chaque visite dans un port de plaisance du Nord-Pas de Calais ou du Hainaut belge le plaisancier recevra un tampon sur sa carte qui pourront lui permettre d'acquérir un cadeau.



Ce document promotionnel favorisera l'accroissement du trafic plaisancier dans les 2 régions.

L'étude de faisabilité du marché de locations de bateaux habitables privés est lancée. Un document listant toutes les informations pratiques : réglementations, obligations... en vigueur sur les 2 pays sera réalisé à destination des futurs propriétaires de coches de plaisance ou bateau à passagers.

Enfin, pour animer et attirer les plaisanciers, un jeu de pistes sous la forme d'un rallye touristique-fluvial sera organisé en 2009. Il mettra en avant les richesses bordant les voies d'eau.

- **Les Technologies de l'Information et de la Communication au service du fluvial**



www.larueeversleau.fr ou www.larueeversleau.be

Le site dédié au Tourisme Fluvial transfrontalier a été entièrement renouvelé il y a 2 ans en offrant un contenu plus interactif et attrayant.

L'objectif est de créer un espace réservé aux professionnels de la filière,



un lieu d'échanges et d'informations pratiques tel qu'avoir accès aux problèmes de navigation en direct...

Une grande nouveauté sera la création d'une **newsletter transfrontalière** traitant de l'actualité de la filière. Elle sera envoyée à tous les partenaires.

Un **Système d'Information Géographique (SIG) transfrontalier** personnalisé sera créé afin de permettre aux plaisanciers et aux professionnels de concevoir des itinéraires personnalisés, il pourra par exemple sélectionner un musée ou un restaurant à proximité de la voie d'eau où il se trouvera.

- **Assistance à la mise en marché, vers une commercialisation transfrontalière**

Des produits dits « fluvestres » avaient déjà vu le jour dans le cadre de l'ancien programme Interreg. Des nouveaux produits vont être créés au travers des potentialités des deux territoires . Un gros travail va être engagé sur la commercialisation de ces offres « packagées », les critères diffèrent évidemment selon les pays. L'objectif est à terme de **créer un outil de commercialisation transfrontalier**.

- **Outils d'information, de promotion et de communication**



Les actions de promotion de la filière : **éditions, insertions publicitaires dans la presse, salons, gadgets promotionnels, accueils et conférence de presse, éductours** vont continuer à être menées chaque année.

La signalétique actuelle sera remise à jour. Elle concernera à la fois la signalétique sur l'eau qui sera renforcée (panneau indicateur des villes traversées...) et celle des équipements de tourisme fluvial. Le visiteur doit être informé de l'offre touristique et des services sur le site et celui du territoire traversé.

- **Une Observation et évaluation renforcées**

« **Les Indices du Tourisme Fluvial** », document réalisé par les 4 partenaires, publie de nombreuses analyses chiffrées sur la filière : fréquentation, mouvements aux écluses, activités...

Ils apporteront de **nouvelles données d'indicateurs transfrontaliers** grâce à la **création d'un tableau de bord de suivi de fréquentation des ports de plaisance**.

Une partie du parc d'écocompteurs actuel va être **transféré** sur les itinéraires des véloroutes-voies vertes qui passe par les chemins de halage.

- **Offre d'embarcadères sécurisées.**

Cette action a pour but d'accompagner le fonctionnement ou de faciliter l'installation des professionnels (bateaux-promenades et paquebots fluviaux de croisière). Elle doit leur permettre d'amarrer leur bateau sur des quais ou pontons sécurisés pour embarquer et débarquer les passagers en toute sécurité.

Quelques chiffres

Les chiffres clés du tourisme fluvial en Nord-Pas de Calais (référence année 2007)

- **226 350 visiteurs annuels** ont fréquenté les canaux et plans d'eau, soit 8 % de public supplémentaire par rapport à 2006 :
 - **55 544 visiteurs** (plaisance privée et professionnelle) sont recensés sur les 28 ouvrages d'observation, soit une augmentation de 18% /2006
 - 19353 visiteurs, clients des bateaux-promenade, effectuent des croisières sur des secteurs en dehors des ouvrages d'observation (-7%/2006)
 - 151 453 visiteurs pratiquent des balades fluviales sur des plans d'eau intérieurs (base des Près du Hem et les Marais Audomarois).
- **18 482 mouvements de bateaux** ont été recensés :
 - 10 473 mouvements de bateaux recensés aux ouvrages d'observation sur le DPF (plaisances privée professionnelle)
 - 946 mouvements de bateaux estimés sur le DPF en dehors des ouvrages d'observation (plaisance professionnelle).
 - 7063 mouvements de bateaux estimés lors des croisières effectuées hors DPF (plaisance professionnelle)

Les chiffres clés du tourisme fluvial en Wallonie :

- **294 671 visiteurs annuels** en Wallonie ont fréquenté les canaux wallons soit -1%/2006.
 - 221 865 visiteurs, clients des bateaux-promenade, sont recensés sur les 18 ouvrages d'observation.
 - 72806 visiteurs (plaisance privée) (*)
- **40 691 mouvements de bateaux** (plaisances privée et professionnelle)

Enquête 2008 auprès des plaisanciers du Nord-Pas de Calais et de la Wallonie (133 répondants dont 106 propriétaires de bateaux habitables) :

- 76% des plaisanciers répondants effectuent des sorties de plus de 24h. Parmi eux, 5 plaisanciers sur 8 effectuent entre 1 et 5 sorties par an.
- 82% des plaisanciers répondants estiment que les conditions de l'opération Passe-Ports sont réalisables. 57% estiment que les lots sont incitatifs, pour les autres, l'opération ne les intéresse pas ou ils ne naviguent pas assez (sur le territoire concerné ou en durée) pour vouloir ou pouvoir y participer.
- Près de 20% des propriétaires de bateaux habitables seraient prêts à mettre leur bateau en location, soit une flotte potentielle de 20 coches de plaisance habitables.

DEFINITIONS

Le **tourisme fluvial** en France génère un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 230 millions d'euros, réalisé par les entreprises de bateaux-promenades et de croisières et celles de location de coches de plaisance (*Source : Observatoire national du tourisme fluvial*)

Le **tourisme fluvial** comprend une multitude d'activités (*définition ODIT France*) :

- promenades courtes de une à quelques heures, voire pour la journée, à bord de bateaux-promenade ;
- croisières fluviales de plusieurs jours à bord de bateaux-hotels (paquebots fluviaux ou péniches hôtels) ;
- location de coches de plaisance généralement pour un week-end ou une semaine, pour 3 à 12 personnes ;
- plaisance fluviale privée, se pratiquant soit à bord de bateaux habitables, soit à bord de petites unités de promenades ;
- nautisme de proximité (canotage, pêche en barque, canoë-kayak, aviron, bateaux électriques...)
- activités pratiquées le long de la voie d'eau (randonnées, visites d'ouvrages ou d'équipements culturels et/ou industriels...)

(*) 36 403 passages avec en moyenne 2 plaisanciers à bord

La Convention de coopération entre la Direction Régionale du Nord – Pas de Calais de Voies Navigables de France, le Service Public de Wallonie et Waterwegen en Zeekanaal NV

Mise en place d'un dispositif d'observation du tourisme fluvial transfrontalier

Les grandes lignes:

Le développement et l'animation de la filière du tourisme fluvial en boucles et circuits transfrontaliers exige une observation permanente du marché et de son évolution.

Dans cette optique, Voies Navigables de France (VNF) et le Comité Régional du Tourisme Nord-Pas de Calais (CRT) ont signé en 2000 une convention de partenariat pour mettre en place un réseau d'observation en région et privilégier des actions d'innovation en matière de développement et de promotion du tourisme fluvial.

Par la suite, VNF et son partenaire CRT se sont associés à la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut (FTPH) dans un projet de coopération transfrontalière Interreg III étendant l'observation au territoire Franco-Wallon.

Ainsi depuis 2004, les gestionnaires d'infrastructure que sont Voies Navigables de France et le Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports (MET) qui s'est transformé en 2008 en Service Public de Wallonie (SPW) mènent des actions communes avec leurs partenaires respectifs CRT et FTPH. A partir de 2006, cette collaboration entre gestionnaire d'infrastructure s'est également étendue au Waterwegen en ZeeKanaal NV (WenZ NV)

Cette observation repose en partie sur les données collectées par les gestionnaires d'infrastructures et impacte leur mode d'organisation et de fonctionnement. Aussi afin de pérenniser le dispositif global d'observation formalisé antérieurement entre VNF, le CRT, le SPW et la FTPH, les trois gestionnaires d'infrastructures ont décidé de signer la présente convention définissant leurs engagements en faveur de l'observation du tourisme fluvial transfrontalier.

Les partenaires affirment leur volonté de collaborer dans le domaine de l'observation de l'activité du tourisme fluvial sur leur territoire afin de pérenniser la mise en place d'un observatoire du tourisme fluvial transfrontalier. Les objectifs sont :

1. d'identifier :

- la plaisance privée et la plaisance professionnelle naviguant sur les trois réseaux
- les équipements de tourisme fluvial et leurs offres.

2. d'accompagner et faciliter la réalisation d'enquêtes quantitatives et qualitatives (profil de clientèle, motivations, attentes, freins, satisfactions, dépenses...) réalisées par les signataires et les organismes de promotion partenaires (Comité Régional de Tourisme Nord – Pas de Calais et Fédération du Tourisme de la Province du Hainaut).

3. de collaborer avec tous les acteurs, publics ou privés, notamment grâce aux éléments d'aide à la décision afin de développer la filière du tourisme fluvial en boucles et itinéraires transfrontaliers sur le maillage des voies d'eau qui relient les trois territoires.

Le présent partenariat concerne la mise en œuvre et le suivi de trois thématiques :

- la mesure des flux de mouvements de bateaux et de personnes effectuée par comptage au niveau des écluses,
- l'inventaire et le suivi de la flotte des professionnels naviguant sur les 3 régions
- le repérage et la fréquentation des infrastructures de plaisance et de leurs offres,

pour l'ensemble des activités de la filière réparties en deux grandes catégories **la plaisance privée** et **la plaisance professionnelle**

Les trois partenaires s'engagent à définir et harmoniser leurs interventions respectives dans les domaines du recueil, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des données en matière de tourisme fluvial.

Le document promotionnel de synthèse annuel, intitulé « les indices du tourisme fluvial transfrontalier » réalisé et édité conjointement avec les partenaires CRT, FTPH, SPW et VNF, servira de support de communication prioritaire.

Un comité technique, composé à parité de représentants des trois structures et de leurs partenaires actuels CRT et FTPH, se réunira autant que de besoin pour :

- préparer le programme annuel d'observation,
- suivre la mise en oeuvre des actions d'observation,
- évaluer les actions réalisées l'année précédente

Ce comité technique pourra être élargi à d'autres partenaires locaux notamment Wallons et Flamands.

Un comité de pilotage composé du directeur de la direction régionale du Nord – Pas de Calais de Voies navigables de France à Lille ou de son représentant, du directeur général du Service Public de Wallonie ou de son représentant, du directeur de Waterwegen en Zeekanaal NV ou de son représentant se réunira une fois l'an pour :

- la validation du programme annuel,
- le règlement des arbitrages éventuels, rendus nécessaires par des difficultés liées à l'application de la convention.

La convention est conclue pour **une durée indéterminée**, chacune des parties pouvant se retirer du partenariat à l'issue de chaque année civile.

Pour plus de détails, retrouvez la convention complète en annexe du dossier de presse

Vos contacts pour plus de renseignements :

Contact Presse :

Comité Régional de Tourisme

Sandrine WACQUEZ – s.wacquez@crt-nordpasdecals.fr

Contact Tourisme Fluvial :

Comité Régional de Tourisme (opérateur chef de file)

Flavie DUPAGNY – f.dupagny@crt-nordpasdecals.fr

Voies Navigables de France – Cellule Aménagement Tourisme

Yveline DRUELLE - yveline.druelle@developpement-durable.gouv.fr

Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut

Patricia HERREGODS - patricia.herregods@hainaut.be

Service Public de Wallonie

Mr BROUET, Directeur délégué (Bassin de l'Escaut) : henri.brouet@spw.wallonie.be
et Marc MICHAUX – marc.michaux@spw.wallonie.be
